



CONSEIL GENERAL

POSTULAT (art. 53 ss RCG)

« Les postulats ont pour but de demander au Conseil communal d'étudier un problème déterminé et de présenter un rapport au Conseil général » (art. 53, al. 2 RCG)

Formulaire de dépôt

Mme / M. : Jacques Dietrich

Objet : Mise en place d'une stratégie de communication globale pour la commune de Villars-sur-Glâne

Développement écrit (ou annexe jointe)

Cf. verso

.....
.....
.....
.....
.....

Signature

Jacques Dietrich

Cosignataires

Nom : Schürrenberger Prénom : Louis Signature : [Signature]

Nom : Lajo Prénom : Alice Signature : [Signature]

Nom : BONCHS Prénom : Katharina Signature : K. Bonch

Nom : CLEMENT Prénom : FREDERIC Signature : F. Clement

Nom : Prénom : Signature :

Nom : Prénom : Signature :

A remplir par le Secrétariat communal

Déposé au Secrétariat, le 23.03.2023

N° d'ordre : 036

Dicastère :

Transmis le* :

Administration communale
1752 Villars-sur-Glâne

*Date à partir de laquelle court le délai (6 mois) de réponse du Conseil communal

Développement concernant le postulat du 23 mars 2023 déposé par Jacques Dietrich

Objet : Mise en place d'une stratégie de communication globale pour la commune de Villars-sur-Glâne

Aujourd'hui la communication sous toutes ses formes est essentielle pour une bonne compréhension des actions, des réalisations et des activités en général tant du CC que du CG.

De plus en plus souvent, incompréhensions et malentendus surviennent par manque d'informations claires et structurées.

Je demande au Conseil communal en collaboration avec le Bureau du Conseil général, d'étudier la possibilité de mise en place d'un service de communication professionnel et efficace tant interne qu'externe.